Chartres, le 20 juin 2025

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES
de PRÉPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE

Un concours sur titres de Préparateur en pharmacie hospitalière aura lieu au Centre Hospitalier de Chartres (28), dans les conditions fixées à l'article 4 (III) du décret n° 2017-1260 du 9 août 2017 modifié portant statut particulier des corps médico-techniques de catégorie A de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir :

- 1 poste pour le Centre Hospitalier de Bonneval
- 2 postes pour le Centre Hospitalier de Chartres

1) PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE LES PERSONNES TITULAIRES :

- soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique,
- soit d'une autorisation d'exercer la profession de Préparateur en pharmacie Hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code.

2) POUR CONCOURIR :

Prendre connaissance de la demande d'admission à concourir ; elle indique les pièces à fournir pour candidater, les modalités d'organisation du concours sur titres.
L'admission se déroulera **à compter du 20 août 2025.**

La demande d'admission à concourir est obtenue :

- en la demandant à Madame Sevestre nsevestre@ch-chartres.fr ✆**02-37-30-36-47** ou
- en la téléchargeant via le site Internet : https://www.ch-chartres.fr/concours

La demande d'admission à concourir accompagnée des documents demandés doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception ou remise en main propre contre récépissé daté et signé :

Au plus tard le 20 juillet 2025 (le cachet de la poste faisant foi)

à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres
Direction des Relations Humaines (Bureau des Concours)
8 rue Claude Bernard
CS 70123 28630 LE COUDRAY

P/ Le Directeur-Adjoint chargé
De la Direction des Relations Humaines,
Par délégation la Responsable du Pôle Social

LES HOPITAUX DE CHARTRES
DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
28018

Bépengère TALMANT